



Mme le Maire propose que soit ajusté le plan de financement tel que ci-dessous :

Financements	À préciser le cas échéant	Sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0,00%
DETR 2025	Base subventionnable 454 800€	Arrêté du 17/06/2025	181 920,00	26,20%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État	Fonds vert : Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux - AXE 1 de 2024		50 000,00	7,20%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental	Fonds de solidarité pour solde		19 138,97	2,76%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser	SIEDS - Rénovation énergétique		107 880,00	15,54%
<b>Sous-total aides publiques</b>			<b>358 938,97</b>	<b>51,69%</b>
Autres aides non publiques				
À préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			<b>0,00</b>	
Part de la collectivité	Fonds propres		335 481,03	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
<b>Participation du maître d'ouvrage</b>			<b>335 481,03</b>	<b>48,31%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>694 420,00</b>	

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :**

- **APPROUVE** la proposition du plan de financement présenté ci-dessus.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à solliciter les demandes de subventions correspondantes telles que présentées dans le plan de financement ci-dessus et à signer tout acte y afférent.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Patricia ROUXEL




Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....  
Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,  
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de  
Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission